

3 juillet 2018

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 3 juillet 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire.
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absents : M. Réal Vel, conseiller, M. Paul Henri Arès, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Trois résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 et 19 juin 2018;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Modification de la résolution concernant le programme d'aide à la voirie locale volet-AIRRL 2018;
8. Recommandation du CCU;
9. Protocole d'entente relative à l'utilisation des infrastructures, des équipements et des facilités de loisirs avec la CSS;
10. Voirie;
11. Résultat de l'appel d'offres pour la pulvérisation, rechargement et pavage du 10^E rang sur SEAO;
12. Politique de financement à un comité de promotion industrielle (CPI) ou à un comité de développement économique;
13. Résolution – demande au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le traitement des demandes d'aide financière des municipalités au programme RIRL.
14. Dépôt des résultats et dépenses non vérifiés au 30 juin 2018;
15. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
16. Comité;
17. Affaires nouvelles;
18. Période de questions
19. Levée de la session;

2018-07-115

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié, le point 7 sera discuté après le point 11.

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2018-07-116

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUIN ET SUR AJOURNEMENT LE 19 JUIN 2018

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin et sur ajournement le 19 juin 2018

Qu'une dispense de lecture des procès-verbaux est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu

Que le procès-verbal de la séance de la séance régulière du 5 juin et sur ajournement 19 juin est adopté tel que préparé;

que le point 6.3 est remis pour discussion considérant les frais demandés pour appuyer le projet.

M. le maire demande le vote pour l'adoption des procès-verbaux, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur le point suivant:

Fête de la pêche : nous demanderons un compte rendu à l'ACF de Ste-Anne

Pelle sur roue : nous ne donnerons pas suite considérant que la disponibilité est vers le mi-août.

Rue Auclair : nous demanderons conseil à un ingénieur pour trouver un correctif pour l'écoulement de l'eau;

M. le maire appelle le point suivant.

2018-07-117

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;
Proposé par : Jean-Pierre Brien
Appuyé par : Jacques Bergeron

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES DU MOIS	24 888,44 \$
DÉPENSES D'OPÉRATION	144 586,88 \$
REMISE FÉDÉRALE	2 966,77 \$
REMISE PROVINCIALE	7 895,83 \$
FTQ	387,10 \$
TOTAL	<u>155 836,58 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	2 061,47 \$
Salaires déboursés durant le mois	6 902,71 \$
Total dépenses	<u>164 800,76 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

Point 7 : reporté après le point 11

8. RECOMMANDATION DU CCU

M. Jacques Bergeron, conseiller, nous dépose les recommandations du CCU pour que le conseil puisse en prendre connaissance pour une prise de décision future.

2018-07-118

9. RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES, DES ÉQUIPEMENTS ET DES FACILITÉS DE LOIRSIRS AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Considérant que la Commission scolaire des Sommets nous a déposé une entente relative à l'utilisation des infrastructures, des équipements et des facilités de loisirs avec la CSS;

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle veut continuer d'offrir un lieu de rassemblement à tous les citoyens;

Considérant que nous avons déjà acheminé une résolution dans ce sens en 2017;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de signer l'entente déposée par la Commission scolaire des Sommets;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer la dite entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-07-119

10. VOIRIE

CHEMINS : Les abords ont commencé à être enlevés et l'écoulement se fait mieux.

AFFICHES : Faire des vérifications de niveau (visibilité)

11. RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA PULVÉRISATION, RECHARGEMENT ET PAVAGE DU 10^E RANG SUR SEAO

Nous avons reçu trois soumissions

Pavage Maska	290 869.90 +tx
Eurovia	287 210.50 +tx
Sintra	340 400.00 +tx

et elles sont toutes conformes.

Considérant que toutes les soumissions sont plus élevées que nous avons estimées;

Considérant que nous n'avons pas le budget pour effectuer les travaux énumérés dans l'appel d'offres;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle refuse toutes les soumissions;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-07-120

11.1 DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR DU PAVAGE AU 10^E RANG

PROPOSÉ PAR Pascal Gonnin

APPUYÉ PAR Jean-Pierre Brien

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René a déposé un appel d'offres pour du pavage au 10^e rang sur SEAO et dans un journal du territoire;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Retour au point 7

2018-07-121

7. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE Sainte-Anne-de-la-Rochelle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;**
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Pascal Gonnin, appuyée par M. Jean-Pierre Brien, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-07-122

12. POLITIQUE DE FINANCEMENT À UN COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE (CPI) OU À UN COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
--

PROPOSÉ PAR PASCAL GONNIN
APPUYÉ PAR JACQUES BERGERON
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle n'appuie pas la demande du conseil des maires du Val-Saint-François concernant la Politique de financement à un comité de promotion industrielle (CPI) ou à un comité de développement économique;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-07-123

13. RÉOLUTION D'APPUI CONCERNANT LA DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS AU PROGRAMME RIRL.
--

Considérant que la MRC du Val-Saint-François dépose une demande au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le traitement des demandes d'aide financière des municipalités au programme RIRL.

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle abonde dans le même sens que la MRC du Val-Saint-François;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien, que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appui la résolution CA-18-06-25 de la MRC du Val-Saint-François

De transmettre cette résolution au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. DÉPÔT DES RÉSULTATS ET DÉPENSES NON VÉRIFIÉS AU 30 JUIN 2018.

Mme René nous dépose l'activité de fonctionnement au 30 juin 2018 des revenus et dépenses. Elle répond aux questions et mentionne qu'elle demeure disponible pour toutes questions.

15. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

16. COMITÉ

16.1 Loisirs : Le comité des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables nous dépose le budget 2017

16.2 Service de Surveillance : une rencontre est prévue pour la prochaine année;

16.3 Fleurons : la président nous demande de voir à une relève ou une solution;

16.4 Bière et saucisses : nous avons plus ou moins 150 billets de vendus;

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2018-07-124

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Denis Vel que la présente session soit fermée, il est 22h10.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions »